

### DIVERS



**BUREAU DE POSTE.**  
MONTREAL, 7 NOV. 1861.  
ARRIVEE ET DEPART DES MALLES DE MONTREAL.

MALLES.	DEPART.	ARRIVEE.
Québec, Danville, etc., par chemin de fer.	10.00 AM	9.30 PM 1
Rout. de Québec River North	8.00 AM	4.00 PM
St-Jean, C. E. Napier, etc.	7.00 AM	4.00 PM 2
Canada O., Ottawa, etc.	12.00 M	7.00 AM 2
Ottawa Haut.	10.00 PM	3.30 PM
Laprairie.	10.00 AM	2.30 PM
St-Jean, C. E. Napier, etc.	11.00 AM	6.00 AM
ville et Clarenceville.	10.00 AM	2.30 PM
Etats-Unis (excepté Port-land) et Laclede.	11.00 AM	9.30 AM 3
St-Hyacinthe, Montmorency, et Island Pond.	6.00 PM	3.30 PM
Portland.	5.00 PM	4.00 PM 4
Châ-sauguay, Beauharnois, et Huntingdon.	9.15 AM	5.00 AM
Lachine.	6.30 PM	2.00 PM
St-Rém., Hemford et de Plateau.	11.30 AM	2.00 PM
Chambly, St-Césaire, etc.	1.30 PM	3.30 PM
Longueuil et Contrecoeur.	10.00 AM	2.00 PM
St-Laurent, St-Roch, etc.	8.00 AM	7.30 PM
Greenville, Carleton, St-Basile, etc.	6.30 PM	5.30 AM
St-Hélène, Ste-Rose, etc.	5.00 PM	7.30 AM
St-Jérôme.	5.00 PM	6.30 AM
Terrebonne, New-Bell, etc.	1.30 PM	3.30 PM
St-Jean, N. B. Halifax, etc.	1.30 PM	3.30 PM

[1] Sec. du C. ouvert jusqu'à 9.45 PM  
[2] do do do 7.15 AM et 3.45 PM  
[3] do do do 9.45 AM et 3.45 PM  
[4] do do do 4.15 PM

Les lettres qu'on voudra faire enregistrer devront être déposées un quart d'heure avant la fermeture des Malles.

**NOTE.**—Toutes les Malles ci-dessus partent tous les jours (excepté le dimanche) excepté celle de St-Jean N. B., Halifax et de l'île du Prince Édouard, lesquelles arrivent et se ferment chaque Mercredi. Et les Malles de St-Victor, Trois-Rivières et de la Malte de la Riv. Nord arrivent chaque jour, excepté le Mardi, et se ferment chaque jour, excepté le Dimanche.

**Institut des Gargons Sourds-Muets.**  
PRÈS MONTREAL, (CANADA).

CETTE ECOLE EST SOUS LES AUSPICES de St-Jean N. B., Halifax et de l'île du Prince Édouard, et du Gouvernement de la Province, confiée à la direction des Clercs de St-Victor pour rendre les Sourds-Muets utiles à eux-mêmes, à la soc. à la religion, etc.

Les classes s'ouvrent le 16 septembre, au Coteau St-Louis au Mile End, près Montreal.

Le Cours d'écrits durera généralement de cinq à six années, mais il pourra être abrégé selon l'intelligence des élèves ou l' limitation de leurs parents.

Les Sourds-Muets déjà âgés ou peu intelligents ne reçoivent que l'instruction religieuse par le langage muet en plusieurs semaines.

CONDITION DE LA PENSION: — Le prix de pension est de sept piastres et demie par mois en trois termes, ou soixante-quinze piastres par année, y compris le blanchissage. Les parents ou les protecteurs qui désirent y placer leurs enfants pourront avoir tous les renseignements qu'ils désirent en s'adressant à M. le Directeur de l'Institution des Sourds-Muets, MM. les Prêtres des journaux français et anglais sont priés de reproduire pendant plusieurs semaines cette annonce dans l'intérêt des institutions Sourds-Muets.

10 sept. 1861. 99

**A VENDRE**  
PLUSIEURS LOTS A BATIR SITUÉS SUR le Côté Nord du Carré Viger, ainsi que sur la Rue Berri.

Pour plus amples informations et conditions, s'adresser à

J. E. MALHOT, Courrier.

**CINQ MILLE PIASTRES**  
A PRETER SUR PROPRIÉTÉ DE VILLE.

Premiers hypothèque.

J. E. MALHOT, Courrier.

**BON PAPIER COMMERCIAL NEGOCIE.**  
J. E. MALHOT, Courrier.

**Z. ROUSSILLE, AVOCAT.**  
No 25 RUE ST-VINCENT No. 25 MONTREAL.

**M. Z. R. SEVIRA LES DISTRICTS**  
de Terrebonne et Joliette.

21 janv. an-3

**Exposition Industrielle Provinciale de 1861.**

**SOUS LES AUSPICES DE LA CHAMBRE** des Arts et Métiers pour le Bas-Canada, inaugurée par S. A. R. le prince de Galles. Une MÉDAILLE D'ARGENT a été décernée à MM. LYMANS, CLARE et Cie., pour leurs échantillons de BROGUES et ÉPIGES SUPPLÉMENTAIRES et de BOIS DE TEINTURE PRÉPARÉE.

Une médaille d'argent leur a été décernée pour leurs HEULE, LIN CRU ET BOULLE, BISCUITS DE GRAINE DE LIN, COULEURS MOULUES DANS L'HUILE, et leurs MANSIGES.

Ces objets ont été vus les médailles et les diplômes au No. 226, rue St-Paul, Montréal.

**BEILLE HUILE DE FOIE DE MORUE,**  
500 Gallons, dernièrement reçu et très doux.

A vendre chez

LYMANS, CLARE et Cie., 226, rue St-Paul.

29 août. 94

**LE SIECLE, (De Paris),**  
Journal Quotidien, Politique et Littéraire.

Conditions d'abonnement pour le Canada:  
Un an - \$20 00  
Six mois - 10 00  
Trois mois - 5 00

Les abonnements datent du 1er et du 16 de chaque mois.

Les personnes qui désirent renouveler leur abonnement ou celles qui voudraient souscrire à cet intéressant Journal, peuvent le faire en s'adressant personnellement ou par lettre à M. N. THOMPSON, au bureau du Journal Le Pays, à Montréal, seul Agent en Canada autorisé par l'administration du Siècle, à recevoir des abonnements pour ce Journal.

### EPICERIES

## EPICERIES.

**BRUNEAU ET DUPRENE PRENNENT** la liberté d'attirer l'attention des Familles et du Public en général sur leur Assortiment choisi et varié d'ÉPICERIES FRAICHES, LIQUEURS FRANÇAISES, VINS, LIQUEURS, ALES, SAUCES, etc., &c. &c. &c.

Consistent en Thés verts et noirs, de cette saison et de qualité supérieure. Cafés de Java et Moka, moulus tous les jours dans leur établissement. Fruits nouveaux, Marinades de Cross et Blackwell, Saucés, Jellées, etc., et épicerie de toutes descriptions.

Venant d'être ouvertes, 25 caisses de liqueurs françaises, assorties, savoir: Curaçao, Maraschino, Schar, Kirsh, Absinthe Suisse, Crème de Menthe, de Noyau, Vermouth, Liqueur de Cerise, Anisette, Vanille, Parfait Amour et Vins de Ginguembre véritables.

**VINS DE PORTE VIEUX** de Santeman, Grand-Haut et autres Cuvettes. **VINS BLANCS, PALES et FONCÉS** de Parnass, Duff, Gordon et Cie, Domecq, aux Armes Royales d'Espagne et de quelques autres Cuvettes très renommées.

**MADÈRES** première qualité, de Blackbarn et Jaga. **VINS CLARETS** St-Julien, Médoc et autres, de Haut et autres Cuvettes.

**CHAMPAGNES** d'Ernest Irroy et Cie, Cabinet Impérial, Hils, Beck, Mumm, Cachet vert et autres Cuvettes renommées.

**EAUX-DE-VIE** pures et fines de Chaloupin, Hennessy, Martell, Grand Dupuy et Cie, Jules Kobus, Dulary, Bellamy et Cie, et quelques autres Cuvettes célèbres, en flûtes et en bouteilles — quelques fois de réelles très authentiques.

**GENIÈVRE** de D-Koyper Oli Tom de Booth et de la Maison Royale.

**Rhum** vieux de la Jamaïque, Whisky Ecossais de Thir, de Ramsay, Vieux Whisky Irlandais, première qualité, de Murphy et de Old Cabinet Usquebaugh de McAlpine.

Whisky Old malt et Rye de Maclellan et Thomas et Whisky de Mouton pour les Familles.

**CELEBRES ALES** de Bass et Allsopp, Porter de London, de Hibbert, Abbot, Truman, Hambury et Cie.

**ALES et POILERS** de Wm. Dow et Cie, et de Lachine.

**FRONAGE** "Ames de la Reine" Ananas, de Gruyère, Hollandais et Américain.

**BISCUITS** assortis de McKinnon.

**POISSON** fumé de Cawston, de première qualité.

— A VENDRE —  
Ils reçoivent habituellement des consignations de Poules de prairies, Gallies et Dinosa Sauvages.

Ont en barils et en boîtes, Bœuf en tranches, etc., etc.

A Vendre à BON MARCHÉ.

**BRUNEAU ET DUPRENE,** Epiciers de Familles, 152 Rue Notre-Dame, 144.

### DIVERS

## AVIS AUX IMPRIMEURS.

**GRAND AVANTAGE**  
A VENDRE

DES CONDITIONS LIBÉRALES UNE IMPRIMERIE suffisante pour la Publication d'un JOURNAL et un Atelier de JOBS.

S'adresser à M. Joseph Charpentier, No. 23, rue Lagacelière ou à ce Bureau, 130

**DR. TRESTLER & FRERE, DENTISTE,**

**HAUT** DE LA Rue St-Laurent, COIN DE LA Petite Rue St-Jacques, MONTREAL.

7 dé. 136

**Exposition Internationale - Londres**

LES COMMISSAIRES POUR LE CANADA ont l'honneur d'avis qu'ils sont préparés à recevoir les articles pour l'Exposition, et à approuver, de les expédier pour l'Exposition, au Magasin de Young, Chemin de Fer du Grand-Tonnel, Montréal, d'ici au TROIS MARS prochain.

B. CHAMBERLIN Commissaire, Secrétaire, Montréal, 13 février 1862. 13

**EST-IL PRÉSENT DONNE QUELQUES** personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feu ANTOINE GILMOND, en son vivant, marchand de la paroisse de St-Constant, les fasse valoir, sous un court délai, en s'adressant à Jean-Baptiste Deloy, notaire, de la dite paroisse de St-Constant, St-Constant, 8 mars. 14-23

**Vente par Autorité de Justice.**

**SEVENTH VENDU AU PLUS HAUT ENCHÈRE** de MARS prochain, d'un côté au N. O., à M. Sébastien Larivière, et d'autre côté au S. E. à une maison et terrain dépendant de la même communauté.

S'adresser pour voir les places et prendre connaissance des conditions de la vente, aux sous-signés, en leur étude, P. J. LABADIE, N. P. J. E. O. LABADIE, N. P. 4 mars.

**Vente par autorité de Justice.**

**CERA VENDU AU PLUS HAUT ENCHÈRE** de MARS prochain, d'un côté au N. O., à M. Sébastien Larivière, et d'autre côté au S. E. à une maison et terrain dépendant de la même communauté.

S'adresser pour voir les places et prendre connaissance des conditions de la vente, aux sous-signés, en leur étude, P. J. LABADIE, N. P. J. E. O. LABADIE, N. P. 4 mars.

**FONDS DE MAGASIN** de **Marchandises Sèches** A VENDRE.

LES SOUS-SIGNÉS DESIRENT SE RETIRER des affaires de détail offrent à vendre leur Fonds de Magasin, à tout dans le 2e des termes longs et faciles. L'usage du magasin sera donné gratis jusqu'au 20 AVRIL prochain. Aussi à vendre une grande quantité de Tabacs, 150 piéds de Comptoir, dessus en Cerisier, 2 "Fire Proof Safes", 2 Pupitres d'Office, dessus en cerisier, Plusieurs Tables et Chaises, Appareils à Gaz et à Eau, 2 Foyers, Un grand nombre de Troirs, grands et petits, Mirrors, etc., etc. Des offres seront pris jusqu'au 15 courant, pour plus amples informations, s'adresser à

**BOURDEAU ET FRERES,** 195 et 200, rue Notre-Dame, 4 mars. 18-21

**A VENDRE**  
Cette propriété considérable et de valeur, Connue sous le nom de **Propriété Connolly,** Située au haut de la **RUE ST-ANDRE,** Et s'étendant plus loin que la prolongation de la RUE SHERBROOK, de la contenance de cinquante-trois arpents, avec la résidence connue sous le nom de

"LISE CARROL."

La propriété est commode; a été divisée en grands Lots à Bâti et est maintenant offerte en vente en bloc ou par lot commode divisés. Titre indubitable.

Pour les conditions s'adresser au propriétaire, **THOMAS R. JOHNSON,** 19, Rue St-Sacrement, Montréal, 21 fév. an-11

### DIVERS

## BANQUE MOLSON.

LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE MOLSON sont par les présentes notifiés qu'un dividende de quatre cent sur le fonds capital a, ce jour été déclaré pour le semestre courant et sera payable au bureau de la banque en cette ville, le ou après le 1er AVRIL prochain.

Les livres de transfert seront fermés le 16 au 31 du courant inclusivement.

Par ordre du Bureau, **WILLIAM SACHE,** Caissier. Banque Molson, Montréal, 1er mars 1862. 20

**COMPAGNIE D'Assurance Internationale SUR LA VIE,**

**142 Strand, London.**

LE BUREAU DE DIRECTION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE INTERNATIONALE SUR LA VIE que les messieurs suivants sont constitués comme Bureau Local et Officiers de la Société à Montréal pour la Province du Canada: —

**Bureau Local de Direction:** BENJAMIN HOLMES, ger., président, THEODORE HART, J. W. SACHE, éci.

**Banquiers: Banque Molson.**

**References Médicales à Montréal:** W. SUTHERLAND, éci., M.D. J. H. PELLETIER, éci., M.D.

**Agent général:** **ALEXANDER MOLSON, ECR.**

**Bureau central en Canada:** No. 68, rue St-François-Xavier, Montréal.

La Société a été fondée depuis environ un quart de siècle. Elle est incorporée par des Actes Spéciaux du Parlement et n'étant pas une compagnie d'assurance, les détenteurs de Police n'ont aucunement responsabilité malgré que les deux tiers des profits leur sont alloués tous les cinq ans.

Le capital est de \$2,500,000, réparties en 25,000 parts de \$100 chaque, dont 197,137 parts représentant \$19,713,700 ont été payés. Sur ces parts un dépôt de \$20 par chaque part est payé et s'élève à \$3,943,800.

On qui laisse dans les mains des propriétaires, sans aucune autre responsabilité, \$1,577,830. Sommes accumulées en sus, 674,845. Fonds total garanti, en sus des revenus, excédant \$550,000 par année. 2,616,740

Le système de rétribution de l'INTERNATIONALE offre des avantages qui ne se rencontrent dans aucune autre société.

L'Assuré ne peut personnellement que la moitié des primes jusqu'à l'âge de 60 ans, pendant lequel temps que sa Police sera en force.

2. Si l'assuré meurt en entier, il peut en aucun cas emprunter la moitié de tout ce qu'il a payé anticipément, sans pour cela affecter en aucune manière sa police.

On s'il lui survit, il peut se désister de sa Police, une moitié des primes annuelles payées lui sera remise pour l'achat de celle-ci.

La Société a toujours réglé les réclamations d'une manière prompte et libérale, et elle a déjà payé des fonds de \$2,600,000.

Des fonds considérables ont été placés par cette société dans les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, où elle fait un grand nombre d'affaires d'argent; et les Directeurs à Montréal ont été autorisés à prêter des sommes sur des propriétés foncières, remboursables par versements, ou autrement dans trois ans.

J. B. M. CHAPMAN, éci., lotte ci-dessus respectant agent, ayant résigné le charge, ALEX. MOLSON, éci., a été choisi comme son successeur, et le Bureau Central pour le Canada a été transféré de la Rue, au No. 68, rue St-François-Xavier, Montréal, où l'on devra à l'avenir adresser toutes les lettres.

Pour le Bureau des Directeurs, **EDMOND SHEPPARD SYMES,** Président de la Société, 1er mars. an-20

**Corporation de Montréal.**

**AUX HOTELIERS et AUBERGIERS.**

LES PERSONNES QUI DESIRENT OBTENIR l'approbation du Conseil de Ville pour les Licences d'Auberges, sont priées de venir au présent qu'on vertu d'une Résolution passée le 20 janv. 1862, elles ont à fournir des certificats de M. DEWANEY en bonne forme durant le cours du présent mois de MARS, et pas plus tard.

Par ordre, **CHS. GLACKMEYER,** Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 3 mars 1862. if-21

**HYACINTHES DOUBLES et SIMPLES** POUR PLANTER L'AUTOMNE DANS les FERRIÈRES et les CIMETIÈRES à \$1.50 le 100.

**Magnifiques Hyacinthes** Pour les MAISONS à \$2.00 la douzaine. — Aussi — **Tulipes, Crocus, Narcisses, etc.** Reçu dernièrement de Hollande par **S. J. LYMAN et Cie,** Place d'Armes, 5 nov. 122

### Correspondance de M. de Toqueville.

M. Gustave de Beaumont, son ami, a publié dernièrement les "Œuvres et Correspondance inédites d'Alexis de Toqueville." Nous faisons part à nos lecteurs d'extraits de quelques-unes des lettres du célèbre publiciste à son ami Eugène Stoffels et autres, où l'on trouvera expliqué par lui-même, le but politique de son fameux ouvrage sur "la démocratie en Amérique," et ses idées intimes sur la politique, les hommes publics et la société en général. La lecture de ces lettres fournira un enseignement précieux à la jeunesse studieuse, et mères de grands réflexions aux hommes politiques de tous âges: —

— *Mme Stœtchine,* Toqueville, 10 sept. 1856.

Voire jugement sur mon livre (*L'Amérique, Règne de la Révolution*) m'a charmé. Vous en sauriez peut-être plus avant dans ma pensée et mieux comprendrez le sens de l'ouvrage. Votre lettre sera certainement mise à part parmi celles qui expriment des opinions sur mon œuvre. En général, il faut que vous sachiez, madame, que tout ce qui vous regarde est à part dans mon esprit. La place que vous y occupez vous est propre et ne ressemble à celle d'aucune autre. J'ai pour vous un mélange de respect et d'affection qui fait, du sentiment que je vous porte, quelque chose de tout particulier, et qu'une réunion bien rare de qualités diverses peut seule expliquer.

Que j'aime à vous entendre parler si noblement contre tout ce qui ressemble à l'esclavage! Je suis bien de votre avis et que la répartition plus égale des biens et des droits dans ce monde est le plus grand objet que doivent se proposer ceux qui mément les affaires humaines. Je veux seulement que l'égalité en politique consiste à être tous également libres, et non, comme on l'entend si souvent de nos jours, tous également assujettis à un même maître.

Je me doutais bien, j'avoue, que ce que je vous dis sur le clergé de l'ancien régime et sur l'avantage qu'il y avait à le rattacher par des intérêts terrestres à une patrie, n'aurait pas votre entier assentiment. Je ne veux pas plus que vous entamer par lettre ce grand sujet. Mais je désire vivement qu'une de ces heures précieuses et si rares, où il m'est donné de pouvoir causer librement avec vous, se présente, afin que je puisse exposer sur ce point toute ma pensée et rechercher la vérité dans le contact d'un esprit aussi sincère et plus éclairé que le mien en pareille matière. Je ne vous dirai aujourd'hui, si vous le permettez, que le sentiment sous l'impression duquel j'ai écrit.

Il y a, ce me semble, dans la morale, deux parties distinctes, aussi importantes l'une que l'autre aux yeux de Dieu, mais que, de nos jours, ses ministres nous enseignent avec une ardeur très inégale: l'une se rapporte à la vie privée; ce sont les devoirs relatifs des hommes comme père, comme fils, comme femmes, ou maris... L'autre regarde la vie publique: ce sont les devoirs qu'a tout citoyen vis-à-vis de son pays et de la société humaine dont il fait spécialement partie. Me trompé-je en croyant que le clergé de notre temps est très occupé de la première portion? Cela me paraît surtout sensible de la manière de sentir et de penser des femmes. Je vois un grand nombre de celles-ci qui ont mille vertus privées dans lesquelles l'action directe et bienfaisante de la religion se fait apercevoir; qui, grâce à elles, sont des épouses très-fidèles, d'excellentes mères, qui se montrent justes et intelligentes envers leurs domestiques, charitables envers les pauvres... Mais quant à cette partie des devoirs qui se rapportent à la vie publique, elles ne semblent pas même en avoir l'idée. Non-seulement elles ne les pratiquent pas pour elles-mêmes, ce qui est assez naturel, mais elles ne paraissent pas même avoir la pensée de les inculquer à ceux sur lesquelles elles ont de l'influence. C'est une face de l'éducation qui leur est comme invisible. Il n'en était pas de même dans cet ancien régime, qui, au milieu de beaucoup de vices, renfermait de fières et mâles vertus. J'ai souvent entendu dire que ma grand-mère, qui était une très-sainte femme, après avoir recommandé à son jeune fils l'exercice de tous les devoirs de la vie privée, ne manquait point d'ajouter: "Et puis! mon enfant, n'oubliez jamais qu'un homme se doit avant tout à sa patrie, qu'il n'y a pas de sacrifice qu'il ne doive lui faire; qu'il ne peut rester indifférent à son sort, et que Dieu exige de lui qu'il soit toujours prêt à consacrer, au besoin, son temps, sa fortune et même sa vie au service de l'Etat et du roi."

Mais je m'aperçois, madame, que je pénètre insensiblement plus avant que je voudrais dans le sujet dont je veux causer avec vous et sur lequel il y aurait trop à écrire.

Je ne veux pourtant pas finir sans vous remercier de la citation de Bossuet que vous m'avez envoyée. (Il Rien n'est plus beau, même en comparant Bossuet à lui-même. Je trouve dans cette seule phrase tout ce qui relève l'homme et tout ce qui en même temps le tient à sa place. Elle donne tout à la fois le sentiment de notre grandeur et de celle de Dieu. Elle est fière et elle est humble. D'où avez-vous tiré cela, madame? Je ne connaissais pas cet admirable morceau.

Je vous assure, madame, que je ne suis pas tenté d'insister sur la permission que vous me donnez de ne pas vous répondre. Quand même le sentiment ou le respect se mêlent toujours à l'affection, le désir seul d'avoir ma nouvelle lettre de vous suffirait pour me déterminer à recourir moi-même. La lecture de vos lettres est en effet pour moi un si grand plaisir, qu'il n'y a point de paresse qui puisse m'empêcher de vouloir le mériter.

Vous me dites, dans votre dernière lettre, des choses aussi vraies que bien exprimées sur l'obscurité méritoire dans des temps troublés, instables et pleins de révolutions comme les nôtres, et sur la difficulté qu'il y rencontre d'inspirer aux hommes des règles de conscience. Vous auriez assurément raison s'il s'agissait de conseiller ou de défendre certaines doctrines particulières en fait de gouvernement. Ce n'était pas mon plus haut but que l'entendre. Je crois qu'en ceci, comme en tout ce qui concerne les actions humaines, il y a en dehors des règles spéciales applicables individuellement à chaque cas, des principes généraux à appliquer, des directions à donner aux idées et aux volontés. Je ne demande point sans doute aux prêtres de faire aux hommes dont l'éducation leur est confiée ou sur lesquels ils exercent une influence, je ne leur demande pas de faire à ceux-ci un devoir de conscience d'être favorables à la république ou à la monarchie; mais j'avoue que je voudrais qu'ils leur disent plus souvent qu'en même temps qu'ils sont chrétiens, ils appartiennent à l'une de ces grandes associations humaines que Dieu a établies sans doute pour rendre plus visibles les liens qui doivent attacher les individus les uns aux autres; associations que se nomment des familles, et dont le territoire s'appelle la patrie. Je désirais qu'ils fissent pénétrer plus avant dans les âmes que chacun se doit à cet être collectif avant de s'appliquer à soi-même; qu'à l'égard de cet être-là, il n'est pas permis de tomber dans l'indifférence, bien moins encore de faire de cette indifférence, une sorte de molle vertu qui énerve plusieurs des plus nobles instincts qui nous ont été donnés; que nous sommes responsables de ce qui lui arrive, ce que tous, suivant leurs lumières, sont tenus de travailler constamment à sa prospérité et de veiller à ce qu'il ne soit soumis qu'à des autorités bienfaisantes, respectables et légitimes. Je sais qu'on a reproché de ce qui se trouve dans l'évangile de l'avant-dimanche que le devoir du chrétien, en matière politique, se borne à obéir à l'autorité établie quelle que soit cette autorité. Permettez-moi de croire que ce n'est pas plutôt dans la gloire que dans le texte, et que la ne se borne pas pour le chrétien la vertu publique. Oui, sans doute, le chrétienisme peut exister sous tous les gouvernements; c'est la fin des caractères de sa vérité. Il ne s'est jamais ni à la grandeur particulière des peuples. Bien plus il peut triompher au milieu des plus mauvais gouvernements et trouver jusque dans les maux que ces mauvais gouvernements imposent aux hommes, la matière d'admirables vertus. Mais il ne s'agit pas, si je ne me trompe, qu'il doive rendre insensible ou indifférent à ces maux, et qu'il n'impose pas à chacun le devoir d'en délivrer courageusement ses semblables par les voies légitimes que les lumières de sa conscience lui découvrent.

Voilà ce que je voudrais qu'on inculquât aux hommes et qu'ajoutèrent sur ce point à l'enseignement de la religion, et dans l'expérience déjà assez longue que j'ai faite des affaires publiques, que l'influence qu'exercent toujours les femmes en cette matière; influence d'autant plus grande qu'elle est indirecte. Je ne doute pas que ce ne soient elles surtout qui donnent à chaque nation un certain tempérament moral, qui se manifeste ensuite dans la politique. Je pourrais citer nominativement un grand nombre d'exemples qui achèveraient d'éclaircir ce que je veux dire. J'ai vu cent fois dans le cours de ma vie des hommes faibles monter de véritables vertus publiques, parce qu'il s'était rencontré à côté d'eux une femme qui les avait soutenus dans cette voie, non en leur conseillant tels ou tels actes, mais en exerçant une influence fortifiante sur la manière dont ils devaient considérer en général le devoir ou même l'ambition. Bien plus souvent encore, il faut l'avouer, j'ai vu le travail intérieur et domestique que transformait peu à peu un homme auquel la nature avait donné de la grandeur, du désintéressement et de la grandeur, en un ambitieux, lâche, vulgaire et égoïste qui, dans les affaires de son pays, finissait par ne plus envisager que les moyens de rendre sa condition particulière commode et aisée. Et comment cela arrivait-il? par le contact journalier d'une femme honnête, épouse fidèle, bonne mère de famille, mais chez laquelle la grande notion du devoir en affaire politique, dans son sens le plus énergique et le plus élevé, avait toujours été, je ne dirai pas combattue mais ignorée.

(1) Voici le texte de cette citation de Bossuet citée dans la lettre de Mme Stœtchine: "Je ne sais, Seigneur, si vous êtes content de moi, et je reconnais même que vous avez bien des sujets de ne l'être pas. Mais, pour moi, je dois confesser à votre gloire que je suis content de vous et que je le suis parfaitement. Il vous importait peu que je le sois ou non. Mais, après tout, c'est le témoignage le plus glorieux que je puisse vous rendre, car dire que je suis content de vous, c'est dire que vous êtes mon Dieu, puisqu'il n'y a qu'un Dieu qui puisse me contenter." (Bossuet)

### Estimable: une escaoude de ces étranges créatures s'approcha de l'Advance en gesticulant et les matres le plus bizarre: nous aurons encore recours à l'esquisse que le prince Napoléon a tracée, de ces Bohémiens des solitudes arctiques: —

La partie supérieure de leur corps est musculeuse, bien développée et bien proportionnée; les jambes sont courtes, cagneuses et tordues légèrement, c'est la suite des concessions que leur genre de vie leur force de faire à l'espace étroit de leurs kayaks. Leurs petits yeux noirs qu'on dirait vides dans leur tête, jettent des regards doux et apitoyés. La bouche, chez les hommes surtout, la lèvre inférieure lippe, fortement basses, ils n'ont pas le droit d'accuser le soleil de leur teint trouble. Leurs enfants naissent aussi blancs qu'un Européen, mais la malpropreté fait par modifier le couleur de leur peau. En contact incessant avec la graisse de poisson, ils vivent en milieu de la fumée d'une lampe huileuse, et jusqu'à présent n'ont pas compris les avantages et les plaisirs des ablutions. Ils n'ont pas de barbe, et ils enlèvent en outre sur cette parure de nature en se rasant le menton des quelques poils qui le germent. Leur corps est charnu, svelte et couvert de graisse, — garanti utile contre les rigueurs du climat. Durs à la fatigue, forts et adroits, ils arrivent fréquemment de vivre pendant des jours entiers d'herbes marines et de continuer néanmoins leur besogne de pêcheurs au milieu des flots déchaînés de la tempête.

La femme groenlandaise, d'une taille généralement plus élevée que celle des hommes, n'a pas besoin de recourir dans toute leur exactitude les traits grossiers de l'Esquimaux pour être d'une allure extrême. Avec sa grosse tête enfoncée entre les épaules, son visage plat, ses yeux bruns, son nez court, il lui est difficile de se concilier les opinions les moins exigeantes sur l'idéal des races civilisées. Pourtant, parmi les fées maléfiques qui président à sa naissance, une s'est laissée fléchir sur un détail. C'est celle qui la douce de muns et de pieds d'une petitesse et d'une beauté remarquables. Musquée et cachée sous les plus d'un ample domino, une jeune Esquimaude, provoquant dans nos villes civilisées, un véritable étonnement. Son vêtement est original et pourrait ne pas manquer d'éblouir. Elle porte les cheveux à la chinoise, serrés en touffes au sommet de la tête par un galon de laine dont la couleur indique si la femme est jeune fille, mariée, veuve, ou bien... rien de tout cela. Une veste, ornée comme un maillot, en peut de plusieurs, de renne ou d'ours, enlèves de cuir, s'arrête un peu au dessus de la taille. Une ceinture de la taille donne une singulière flexibilité à leurs mouvements, facilite le chargement des objets qu'elles transportent, et surtout leur permet de faire, suivant leur goût, honneur à des repas héroïques, sans être gênées ni par une trop présumptue ceinture, ni par le lacer d'un corsage. Les jeunes meres adaptent à leur Spencer un long capuchon soigneusement doublé du duvet d'ender, lequel sert de berceau à leur progéniture.



habité par des compatriotes de la maison il reste une échelle. Après cet éboulement, d'autres éboulements se multiplient à l'infini. Dans le lit du creek, plus de caïmans, plus de grues, plus d'outils; les installations, si longues, si coûteuses à établir, sont à l'état de souvenir.

Les barres ont été dévorées. Les montagnes s'en vont.

Au Fox Creek, pas un claim, pas un sluice n'est resté. Des affaissements de montagnes ont augmenté le désastre, et d'immenses craquements courent les bancs miniers, et sur les pentes, danger permanent de l'avenir. L'eau a atteint les hauteurs prodigieuses, semant partout la destruction, comblant les tranchées, enlevant les tranchées.

Au Boulder Creek, comme au Fox Creek, tout est chaos, tout est danger, tout est catastrophe. L'épouvantable cataclysme a ravagé ce qui paraissait hors de l'atteinte des plus fortes tempêtes. Sur une longueur de trois milles, l'inondation, muraille mouvante de vingt pieds de haut, a passé sur tout ce qui arrêtait son terrible niveau. Les arbres magnifiques qui couvraient les banks et les mamelons ont disparu; ils ont été arrachés par l'implacable puissance du flot et semés au loin sur les bords de la rivière. Des blocs de granit d'un poids prodigieux ont été roulés par centaines sur un espace d'une demi-lieue. Des barres entières ont disparu, déblayées jusqu'à la roche. Cette roche a été rongée de dix pieds. Au bas du creek, toutes les maisons ont été enlevées. Là encore, nos compatriotes ont été atteints; plusieurs d'entre eux ont dû fuir la nuit, à demi-nus sans pouvoir rien sauver.

A partir du Boulder Creek jusqu'à Callahan, le fleuve n'a rien épargné dans sa marche dévastatrice. Six maisons françaises, et sur les six, trois dans la montagne ont été emportées. Les claims sont comblés, couverts d'arbres énormes et de débris. Comme ailleurs, il ne reste là ni un sluice, ni une roue, ni une pelle Ditches, dans, canaux d'écoulement, travaux ouverts sont ensevelis sous dix pieds de remblais, et sur un parcours de 3 milles, la rivière coule dans un nouveau lit.

Ma visite s'est arrêtée à Callahan, sur la place occupée naguère par une maison enlevée dans la tourmente; mais le fleuve a continué sa route, augmentant de puissance à chacun des pas qu'il a faits dans la Scott Valley.

Là, comme ici, tout est ruine. La riche vallée a pris un aspect stérile. Les routes coupées sont impraticables. Pas une des courtoises familles qui l'habitent qui n'ait eu sa part — et quelle part! — de douleurs, d'épouvantes, de pertes et de larmes. Le bétail est mort, le grain couvre les semences, et la dette, greffant sur le tout, vient ajouter les saisies et les ventes à toutes ces calamités venues du ciel!

— Souvent, à Paris, un mot sert d'raisonnement à un homme de mérite; nous rions de lui.

Un ami de M. Thibaudau racontait son mort devant Alexandre Dumas fils. « Il est assis, disait-il, il a tourné la tête, il a été ses lunettes, il est mort. Il a été ses lunettes! reprit A. Dumas. Au moins il ne s'est pas vu mourir. — Echo du C. de L.

UNE DEMI-TASSE. — Dans la matinée du vendredi 14 février, au moment où les travailleurs commencent à escaroucher aux environs du fort Donelson, le général Buvald Johnson déjeunait à son quartier-général avec son état-major. Le capitaine Morman venait de remplir une tasse de café et la passait au général, lorsqu'une balle vint frapper le pied de la tasse, et l'enleva délicatement sans briser la partie supérieure. Le café fut en partie renversé, mais la tasse encore à moitié pleine resta dans la main du général.

UN BARBIER PHILOSOPHIQUE. — M. Dickson, nègre de race et barbier de profession habite Montpellier, dans le Vermont. Dernièrement, il rasait une de ses pratiques, un citoyen respectable, qui s'étonnait de ne plus le voir depuis quelque temps à l'église: « Je croyais, M. Dickson, que vous aviez des relations avec l'église d'Elm street, dit le client. — Non, Massa, non, dit tout. — Mais n'êtes-vous pas membre de l'église africaine? — Pas cette année, Massa. — Et pourquoi, sans vous commander, Monsieur Dickson, vous avez renoncé à votre communion? — Je vais vous dire, Massa, dit M. Dickson, en repassant son rasoir sur la paume de sa main: voilà exactement ce qui s'est passé. Je me suis mis dans l'église en toute bonne foi; j'ai donné la première année \$10, et les gens de l'église m'appelaient frère Dickson. La seconde année, mes affaires n'étaient pas si bonnes, je n'ai donné que \$5. Les mêmes gens m'ont appelé M. Dickson... — Le rasoir ne vous blesse pas, Massa? — Non, cela va bien. — Enfin, Massa, la troisième année, je suis devenu très pauvre; la maladie est entrée dans ma famille, et je n'ai rien donné pour le prêtre. Alors, Massa, ils m'ont appelé: « Ce vieux nègre de Dickson. — Ma foi, je n'y suis plus retourné! »

UN DERNIER SERVICE. — Nous lisons dans le *Thor*: « Lord... est un grand amateur de boxe et de pugilat; il est lui-même de force exceptionnelle et il met un véritable amour propre à en donner des preuves. Le mois dernier après une journée de chasse à courre il dinait en compagnie au château de... chez le célèbre banquier R... L'amphitryon ayant parlé par hasard d'un de ses fermiers qui passe pour un héros dans le pays, le noble anglais se hâta de tirer son carnet et d'y inscrire le nom et l'adresse de l'individu. Le lendemain dès l'aube, il fit seller son cheval et se mit à la recherche de ce dernier. Le paysan travaillait seul dans une pièce de terre. — Mon ami, lui dit lord S... en descendant de cheval et en ôtant ses gants, on m'a vanté votre vigueur et votre adresse; voulez-vous lutter avec moi? — L'homme se redressa en silence, regarda son interlocuteur, et l'empoignant brusquement, le jette sans effort et sans façon du côté de la haie. — Meurtri, sotillé, le gentleman se relève péniblement, se secoue, remet ses

gants, et se retournant vers son adversaire: « — Dites donc, l'ami... — Quoi reprend l'autre, vous n'êtes pas encore content? — Si fait! Mais un dernier service... — Mettez moi mon cheval! »

— PILULES CATHARTIQUES. — Nous lisons dans un journal américain. « La cour suprême de l'état de New-York, a prononcé un arrêt perpétuel contre Eaton et Jenkins pour avoir contrefait les pilules cathartiques de Ayer, les tenant responsables des falsifications cruelles qu'il ont faites et leur défendant de ne plus agir ainsi au détriment du public. S'il y a quelque classe de nos concitoyens qui ont, plus que toute autre, besoin de l'intervention de la loi pour la protéger contre l'imposture, c'est certainement celle des malades et de ceux qui souffrent et qui sont incapables de se protéger eux-mêmes. Un remède aussi universellement employé que celui de Dr. Ayer par toutes les classes, sous pour guérir les maladies soit pour le prévenir, doit être protégé par la loi contre toutes les falsifications.

— Ventes par le Sheriff, pour le mois de mars. H. G. Hill vs. Buet. — Un terrain, maison, township de Brighton. — Vente à Brighton, le 15 à 11h H. G. Hill vs. J. Mouson. — Un terrain, township de Brighton. — Vente à Brighton, le 15, à 10h. R. Markley vs. H. L. Levesque. — Un terrain, township de St. Christophe, le 14 à 10h. L. Richard vs. E. Roberson. — Une terre, maison, township de Baskin. — Vente à St. Saphire d'Halifax, le 15 à 10h. J. Morissette vs. J. Martineau. — Un terrain, maison, à St. Charles. — Vente à St. Nicolas, le 17, à 7h. L. Carrozz vs. J. L. Levesque. — Un terrain, maison, à Notre-Dame-de-Victoire. — Vente à N. D. de Victoire, le 15, à 10h.

— NOUVELLES ANNONCES FETE PATRONALE DE L'Union St. - Joseph. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTRÉAL. Dans la Cour Supérieure, POUR LE BAS-CANADA. Le vingt-septième jour de Février, mil huit cent soixante-deux.

Présent: L'honorable M. le Juge assistant Monk. [No. 1005] GEORGE TATE et CHARLES TATE, tous deux de Montréal, et Benjamin Grant de St-Philippe, dans le district de Montréal, constructeurs de vaisseaux et propriétaires d'équipages, assignés comme tels à Montréal, sous le nom de Tate et Co., Demandeurs, D'UN CÔTÉ, THEODORE D. HALL, commerçant de la cité de Montréal, Défendeur.

IL EST ORDONNE, SUR LA MOTION DE M. M. MACKAY et AUSTIN, avocats des Demandeurs, en tant qu'il s'agit par le retour de T. A. Martin, l'un des huissiers de cette Cour, sur le Brief de Son Honneur, émané en cette cause, que ledit retour, a été assés et doctement en ce que partie de la Province du Canada, et ne peut être trouvé dans le district de Montréal, mais qu'il existe entre ledit défendeur et dans ce district, que le dit défendeur soit par un aversément à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles de la cité de Montréal, appelé *The Pilot*, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles de la dite cité appelé *Le Pays*, notice de comparaitre devant cette Cour, et la de répondre à la demande des Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avis inséré, et sur le défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période prescrite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la prise et jugement comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour) MONK, COFFIN et PAPINEAU, P. G. S. 13 mars. 25

NOUVELLES ANNONCES FETE PATRONALE DE L'Union St. - Joseph. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTRÉAL. Dans la Cour Supérieure, POUR LE BAS-CANADA. Le vingt-septième jour de Février, mil huit cent soixante-deux.

Présent: L'honorable M. le Juge assistant Monk. [No. 1005] GEORGE TATE et CHARLES TATE, tous deux de Montréal, et Benjamin Grant de St-Philippe, dans le district de Montréal, constructeurs de vaisseaux et propriétaires d'équipages, assignés comme tels à Montréal, sous le nom de Tate et Co., Demandeurs, D'UN CÔTÉ, THEODORE D. HALL, commerçant de la cité de Montréal, Défendeur.

IL EST ORDONNE, SUR LA MOTION DE M. M. MACKAY et AUSTIN, avocats des Demandeurs, en tant qu'il s'agit par le retour de T. A. Martin, l'un des huissiers de cette Cour, sur le Brief de Son Honneur, émané en cette cause, que ledit retour, a été assés et doctement en ce que partie de la Province du Canada, et ne peut être trouvé dans le district de Montréal, mais qu'il existe entre ledit défendeur et dans ce district, que le dit défendeur soit par un aversément à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles de la cité de Montréal, appelé *The Pilot*, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles de la dite cité appelé *Le Pays*, notice de comparaitre devant cette Cour, et la de répondre à la demande des Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avis inséré, et sur le défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période prescrite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la prise et jugement comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour) MONK, COFFIN et PAPINEAU, P. G. S. 13 mars. 25

NOUVELLES ANNONCES FETE PATRONALE DE L'Union St. - Joseph. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE MESSA SOLENNELLE.

— Avis public. L'UNION ST. JOSEPH CHOMERA SA FETE PATRONALE. MERCREDI, le 19 Mars courant. La Société se réunira à la Basse-St-Joseph, à SEPT heures A. M., elle se formera en Procession et défilera par les rues St-Catherine, St-Louis, Mignon, jusqu'à PEGLESE, ST-JACQUES, où sera chantée une GRANDE

